



PARTICULIERS

TOULOUSE (31)  
PARIS (93)

DANS NOS CAMPUS



67H + 7H D'EXAMEN



ÉLIGIBLE AU CPF

## OBJECTIFS

- Identifier les différents types de feu et leur dangerosité.
- Connaître les principes de la réglementation en ERP et IGH.
- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent est susceptible d'intervenir et en effectuer l'entretien élémentaire.

## PUBLIC

- Tout personnel permanent du service sécurité incendie des ERP et IGH.
- Être titulaire des diplômes SST ou PSC1 à jour des recyclages ou PSEI en cours de validité.
- Être apte physiquement (certificat médical de moins de trois mois).
- Satisfaire à une évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur la main courante constatées lors d'une ronde et à alerter les secours.

## PROGRAMME

Rappel réglementaire : Arrêté du 22 décembre 2008 portant modification de l'arrêté du 02 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification des services de sécurité incendie des ERP (Etablissements Recevant du Public) et des IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

### LE FEU ET SES CONSÉQUENCES

- L'éclosion et le développement du feu.
- La réaction et la résistance au feu

### LA SÉCURITÉ INCENDIE

- Le classement d'un établissement
- Les principes généraux de sécurité incendie
- Le respect de la vacuité des dessertes des bâtiments
- L'intérêt du cloisonnement, la vérification des dégagements
- Les désenfumage, l'éclairage de sécurité et les moyens de secours.

### LES INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Les installations électriques.
- Le fonctionnement d'un poste de sécurité.
- Conduite d'une ronde de sécurité et surveillance des travaux.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Appel et réception des secours publics.
- La sensibilisation des occupants de l'établissement sur les mesures de sécurité.
- Les missions du service de sécurité incendie.

## PÉDAGOGIE

- Présentation orale, appuyée d'un document Power Point.
- Démonstrations : Le formateur explique des exercices, que les stagiaires réalisent ensuite.
- Mises en situation : Au travers de situations simulées et réelles (visites sur sites), les stagiaires découvrent la réalité du terrain.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Du matériel adapté est mis à disposition des stagiaires : PC de sécurité de formation, RIA, bac à feu (générateur de flammes), extincteurs eau pulvérisée + CO<sup>2</sup>.
- Remise d'un livre ou livret aide-mémoire.

## PRATIQUE

- Visite de deux ERP et d'un IGH (visite virtuelle en cas de non disponibilité des locaux) avec étude approfondie des équipements techniques, des risques et de la disposition des lieux.
- Appel et réception des services publics de secours.
- Application des consignes de sécurité.
- Entretien et vérification des installations élémentaires.
- Lecture et manipulation des tableaux de signalisation incendie.
- Exercice de sortie d'un local enfumé par des fumées odorantes froides et non toxiques.
- Organiser et réaliser des rondes.

## ÉVALUATION

- Épreuve écrite (30 mn) : QCM de 30 questions.
- Épreuve pratique (15 mn par stagiaire) : ronde et mise en situation avec anomalie et sinistre en ERP et devant un jury.

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.



PARTICULIERS

TOULOUSE (31)  
PARIS (93)

DANS NOS CAMPUS



175H + 7H D'EXAMEN



ÉLIGIBLE AU CPF

## OBJECTIFS

Savoir mettre en application l'ensemble des objectifs définis dans les différents modules. Cette formation diplômante permet la délivrance d'une carte professionnelle pour les métiers d'agent de sécurité.

## PUBLIC

- Toute personne souhaitant travailler dans la Sécurité Privée.
- Savoir lire, écrire et compter (Test B1 obligatoire).
- Être titulaire de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS.

## PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés théoriques, de cas pratiques, de jeux de rôles et de travaux en groupe. À la fin de chaque module, le formateur validera les acquis par un examen blanc. Remise d'un livre reprenant tout le programme.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Ensemble du matériel conforme à l'arrêté

## PROGRAMME

### UV1 – MODULE "ENVIRONNEMENT JURIDIQUE"

- Connaître le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure – partie législative et réglementaire.
- Connaître les dispositions utiles du Code Pénal.
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques et privées de la branche.
- Respecter le code de déontologie.

### UV2 – MODULE "SECOURISME"

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail.
- Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

### UV3 – MODULE "GESTION DE CONFLIT"

- Être capable d'analyser les comportements conflictuels.
- Être capable de résoudre un conflit.

### UV4 – MODULE "STRAGIQUE"

- Savoir transmettre les consignes.
- Réaliser une remontée d'informations

### UV5 – MODULE "PREVENTION DES RISQUES INCENDIE"

Initiation au risque incendie

### UV6 – MODULE "MODALITÉ D'APPRÉHENSION AU COURS DE L'EXERCISE DU MÉTIER"

- Application de l'art. 73 du Code de Procédure Pénale.
- Application de l'art. 73 du Code de Procédure Pénale dans le cadre des missions.

### UV7 – MODULE "SENSIBILISATION AUX RISQUES TERRORISTES"

- Définir les menaces terroristes.
- Prévenir les actes terroristes
- Réagir face à un acte terroriste
- Secourir lors d'un acte terroriste.

### UV8 – MODULE "PROFESSIONNEL"

- Appliquer les techniques d'informations et de communication.
- Savoir transmettre les consignes et les informations.
- Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS.
- Savoir contrôler les accès.
- Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité.
- Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes.

### UV9 – MODULE "PALPATION DE SÉCURITÉ ET INSPECTION VISUELLE DES BAGAGES"

Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.

### UV10 – MODULE "SURVEILLANCE PAR MOYENS ÉLECTRONIQUES DE SÉCURITÉ"

Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection.

### UV11 – MODULE "GESTION DES RISQUES"

- Maîtriser la gestion des alarmes.
- Protéger le travailleur isolé.
- Sensibilisation au risque électrique

### UV12 – MODULE "ÉVÈNEMENT SPÉCIFIQUE"

- Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation.
- Identifier les acteurs d'un événement.
- Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements.

### UV13 – MODULE "GÉSTION DE SITUATIONS CONFLICTUELLES DÉGRADÉES"

- Le stress.
- Réagir face à une agressivité.
- Les fondamentaux de l'intervention de l'agent de prévention et de sécurité.

### UV14 – MODULE "INDUSTRIEL SPÉCIFIQUE"

- Évaluer les risques professionnels.
- Situer le risque industriel majeur au seuil des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
- Adapter le rôle et les missions d'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques.
- Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux.

## ÉVALUATION

- QCU (Questionnaire à choix unique).
- Évaluation pratique.

L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.



## OBJECTIFS

- Être acteur de la prévention dans son entreprise.
- Porter les premiers secours à toute personne victime d'un accident ou d'un malaise

## PUBLIC

- Toute personne souhaitant obtenir le certificat Sauveteur Secouriste du Travail
- L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.

## MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Fourniture du matériel adapté : mannequins (adulte, enfant et nourrisson), défibrillateur de formation, maquillage
- Plan d'intervention et outils (INRS)
- Remise d'un livret « aide-mémoire » (INRS)

## PROGRAMME

*Rappel réglementaire : Code du Travail - Article R4224-15 « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux. Chaque chantier employant vingt travailleurs au moins, pendant plus de quinze jours, où sont réalisés des travaux dangereux. »*

### SITUER LE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL DANS LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Être secouriste dans et hors de l'entreprise : cadre juridique et réglementaire
- Les rôles du SST

### BASES EN PRÉVENTION

- Être capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention
- Être capable de situer le SST en tant qu'acteur dans la prévention

### RÉALISER UNE PROTECTION ADAPTÉE

- Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) danger(s) identifié(s)

### EXAMINER LA (LES) VICTIME(S) AVANT / ET POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACTION CHOISIE

Reconnaître suivant un ordre déterminé, la présence d'un ou plusieurs signes indiquant que la vie de la victime est menacée.

## PÉDAGOGIE

- Présentation orale : apprendre à diminuer les risques d'accidents via un power point afin de s'approprier les enjeux de la prévention
- Échange de pratiques entre les participants : le formateur pose le cadre juridique et réglementaire des différents exemples
- Démonstrations : le formateur présente les gestes de secours en expliquant l'intérêt de chacun et les participants pratiquent à leur tour. Le formateur leur demande de décrire et de justifier les opérations qu'ils effectuent.
- Mises en situation : Au travers de plusieurs accidents de travaux simulés.
- Chaque exercice fait l'objet d'une validation via la grille de certification des compétences, suivi d'un débriefing.

### FAIRE ALERTER OU ALERTER

- Connaître les numéros d'urgence
- Définir les différents éléments du message d'alerte
- Être capable, en fonction de la présence ou non de témoins et de l'état de la victime, de repérer le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte

### SECOURIR

- Secourir par l'action appropriée à l'état de la victime
- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime ne répond pas mais respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas.
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint d'une brûlure
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment

### SUPPRIMER OU RÉDUIRE LES SITUATIONS DANGEREUSES

Être capable d'énoncer ce qui aurait pu être fait pour éviter l'accident.

*L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.*



ENTREPRISES

TOULOUSE (31)  
PARIS (93)DANS NOS CAMPUS  
DANS VOS LOCAUX

7H



NOUS CONSULTER

## OBJECTIFS

- Connaître la réglementation se rapportant aux instructions, aux consignes de sécurité et aux risques présentés par les installations et équipements BT
- Utiliser les connaissances acquises pour travailler dans des zones électriques en toute sécurité

## PUBLIC

Personnel non électricien

- Exécutant des travaux d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques
- Réalisant des travaux dans des zones présentant des risques électriques

## PÉDAGOGIE

- Alternance d'exposés théoriques, d'analyse et d'exercices pratiques
- Mise en situation fictives, les stagiaires découvrent les éléments qui constituent un danger électrique.
- Matériel adapté fournis : armoires électriques, kit pédagogiques. Remise d'un livret aide-mémoire en fin de formation

### Validation

- Les connaissances sont validées par un QCM à la fin de chaque module
- Les savoir-faire sont validés par les mises en situation et exercices pratiques
- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné, le formateur faisant des propositions de symboles

## PROGRAMME

*Rappel réglementaire : Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010 Article R4544-9 « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ». Article R4544-10 « Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par les instructions de sécurité particulières au travail effectué. »*

### Les dangers du courant électrique

- Le phénomène accident et l'électricité
- La résistance du corps humain
- Les réactions physiologiques du corps humain
- Les mesures de protection contre les contacts directs et indirects

### Le classement des installations et des habilitations du personnel

- Analyse des prescriptions de la NF C18-510
- Titre et niveau d'habilitation
- Domaine de tension

### Les conditions d'intervention selon le niveau d'habilitation (HT-BT)

- Chargé d'intervention BS : rôle et opérations

### Notions élémentaires de secourisme

### Conduite à tenir en cas d'incendie sur une installation électrique

### Les protections, l'appareillage : rôle et fonctionnement

- Sectionneurs, interrupteurs, contacteurs, coupe-circuits à fusibles, relais magnétiques et thermiques, disjoncteurs, transformateurs

### Conception des différents circuits

- Installation BT
- Mise à la terre des masses métalliques

### Protections individuelles et outillage électroportatif

*L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.*